

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **COHESION SOCIALE - Rénovation urbaine** : Approbation de la convention ANRU pour le quartier de la Vallée de Gère

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le quartier politique de la ville de la Vallée de Gère a été retenu pour bénéficier d'un projet d'intérêt régional (PRIR) cofinancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce projet global constitue un véritable levier pour poursuivre le processus de transformation des quartiers de l'Agglomération, engagé grâce au premier programme de rénovation urbaine (PNRU1) sur le Plan des Aures et Malissol, et pour renforcer l'intervention partenariale conduite sur la Vallée de Gère depuis plusieurs décennies.

L'ambition des collectivités et de leurs partenaires est de mieux ancrer le quartier de la Vallée de Gère au sein de l'Agglomération, d'améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité du quartier. Pour cela, le projet articule des interventions relatives au parc social (démolition, réhabilitations), à l'amélioration des équipements publics et des commerces, et à la requalification des espaces

extérieurs. La Ville de Vienne, Advivo, Vienne Condrieu Agglomération et le Département de l'Isère se mobilisent en qualité de maîtres d'ouvrage de ces opérations.

La phase du protocole de préfiguration (2016-2018) a permis de conduire les études préalables, finaliser la programmation et la maquette financière. La validation du projet en comité régional des financeurs de juin 2018, puis l'attribution par l'ANRU d'une subvention à l'opération de démolition place Drapière ont permis la finalisation de la convention en 2019.

Le coût total du projet est estimé à 23,7 millions € HT pour lequel les maîtres d'ouvrage sollicitent des financements des partenaires, en particulier ceux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Dans le cadre de la convention, l'ANRU s'engage à apporter 3,088 millions € de concours financiers, comprenant 2,088 millions € de subventions et 1 million € de prêts bonifiés Action logement. La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à apporter 3,9 millions € de subventions au projet.

Dans le cadre de ses compétences, l'Agglomération intervient en tant que maître d'ouvrage d'opérations et en tant que co financeur de plusieurs opérations portées par ses partenaires. Sa contribution au projet est estimée à 2,8 millions €.

Le tableau financier de la convention ANRU est annexé à la présente délibération.

Il convient par la présente délibération de confirmer l'engagement de Vienne Condrieu Agglomération dans le projet de rénovation urbaine de la Vallée de Gère, en tant que coordinateur du projet global, de maître d'ouvrage d'opérations d'espace public et en tant que partenaire financier des opérateurs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 16-65 du 24 mars 2016, par laquelle la Communauté d'agglomération du Pays Viennois approuve le contenu du protocole de préfiguration de la Vallée de Gère et sa signature,

VU la délibération 18-190 du 22 mai 2018, par laquelle Vienne Condrieu Agglomération s'engage pour la réalisation du projet de renouvellement urbain de la Vallée de Gère,

VU l'avis de la Commission Cohésion sociale du 12 juin 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention ANRU relative au projet de la Vallée de Gère, et l'engagement de l'agglomération dans ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 juin 2019

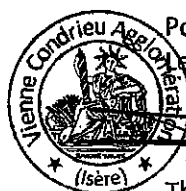
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 8 JUIL. 2019
et a été publiée le - 8 JUIL. 2019



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat



Pour extrait certifié conforme

Le Président

Thierry KOVACS